



ASSEMBLÉE NATIONALE

LIONEL JOSPIN

DÉPUTÉ DE PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 22 JUIL. 1983

QUESTION ÉCRITE

M. Lionel JOSPIN attire l'attention de M. le Premier Ministre sur la Campagne Nationale des "Cinq Gestes qui Sauvent" organisée par des associations de secouristes et de développement de la prévention et du secourisme. Il lui rappelle que des dossiers examinés par les ministères de l'Intérieur, de la Santé et des Transports, ainsi qu'à l'Hôtel Matignon, font un certain nombre de propositions afin de permettre l'enseignement des gestes élémentaires de secours, en particulier dans les écoles et les auto-écoles, ainsi qu'à la télévision, la radio et les expositions publiques. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour aider les animateurs de cette Campagne à favoriser l'éducation des usagers de la route, à l'heure où les statistiques des départs en vacances mettent en lumière les conséquences dramatiques des accidents de la route.

Lionel JOSPIN

Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route

ALERTER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route

Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix
59390 LYS-LEZ-LANNOY

LES NOUVELLES DEMARCHES DE 1983

LES APPUIS,

LES QUESTIONS AUX MINISTRES

350 DEPUTES SERONT CONTACTES EN 1984

PUIS CE SERA LE SENAT.

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Bernard PONS

Député de Paris
Ancien Ministre

PARIS, le 28 Avril 1983

Réf : BP/MTH/ID

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me remettre un dossier émanant de la campagne nationale des "5 gestes qui sauvent" animée par l'Association des Secouristes que vous présidez.

Je vous indique que mon collègue, M. Michel BARNIER a posé une question écrite demandant que soit introduit un stage de secourisme parmi les épreuves du permis de conduire.

Je vous adresse le texte de cette question et je ne manquerai pas de vous faire connaître la réponse dès sa parution au Journal Officiel.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bernard PONS

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président des Secouristes de Roubaix
Président de l'Association pour le
Développement de la Prévention et
du Secourisme

59100 ROUBAIX

Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route

ALERTER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route

Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le

Monsieur le Député,

Cette lettre, que nous vous adressons en tant qu'élu de la Nation, a pour but de vous informer de la Campagne Nationale animée en France depuis plus de 15 ans afin de faire connaître à la population et notamment aux usagers de la route, ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent".

Gratuitement, nous avons diffusé dans toute la France la brochure "5 gestes qui sauvent" à plus de 500.000 exemplaires, que vous trouverez ci-inclus.

Nous menons ce Combat parce que nous savons que parmi les 14 000 tués annuels sur nos routes et ceux provoqués par tous les autres types d'accidents (au total plus de 50 000 tués chaque année), des centaines voire des milliers de vies humaines seraient épargnées si ces gestes, simples, à la portée de tous étaient connus de la population.

C'est pourquoi nous avons proposé aux Pouvoirs Publics d'introduire un stage pratique de 4 à 5 heures maximum parmi les épreuves du permis de conduire, stage animé par les enseignants du Secourisme des Associations agréées.

Grâce à notre action, le Comité Interministériel de la Sécurité Routière a approuvé cette proposition en novembre 1974 afin d'éduquer effectivement les candidats au permis de conduire sur la conduite à tenir en cas d'accident et les gestes à pratiquer en cas d'urgence c'est à dire quand la vie de l'accidenté est en danger.

Hélas, depuis cette date, malgré des promesses de mise en route de l'enseignement non tenues, malgré les réponses favorables aux Parlementaires qui ont questionné le Gouvernement, nous en restons au même point alors que chaque jour des Français meurent faute de recevoir ces premiers secours.

Désireux d'agir tout de suite car des vies sont en jeu, nous menons Campagne avec le concours de la Presse et petit à petit

.../...

.../...

des médias audio-visuels.

Il faut inciter les Pouvoirs Publics à préparer efficacement les structures d'enseignement dans chaque région. Ils ne doivent plus remettre cette décision capitale et poursuivre des études qui n'en finissent plus...

Tous les partenaires sont maintenant d'accord sur l'importance de cet enseignement de masse (Associations de Secourisme, le Corps médical, SAMU) et la population a le droit de savoir comment sauver son prochain.

Nous espérons que vous entendrez notre appel et que vous nous aiderez en saisissant le Gouvernement par des questions écrites soit auprès du Premier ministre, soit des Ministres des Transports, de la Santé ou de l'Intérieur afin qu'avec votre concours nous fassions avancer les choses.

Ces gestes, ces 5 gestes, sont assimilables par tous. Il s'agit d'un enseignement essentiellement pratique, des seuls gestes à pratiquer quand la vie humaine est menacée soit d'asphyxie, d'hémorragie abondante ou d'inondation pulmonaire.

Ainsi, il n'est pas question d'accaparer l'esprit des usagers de la route avec des notions diverses et d'ailleurs bien inutiles. Il suffit, mais cela est essentiel, de leur montrer comment ils devront faire si, un jour, un Français est en train de mourir devant eux !

Ainsi les secours spécialisés et notamment les S.A.M.U. trouveront leur pleine efficacité car à leur arrivée ils trouveront encore des accidentés en vie. 50 % des morts sur nos routes surviennent entre l'accident et l'arrivée à l'hôpital.

Au delà de la route, la connaissance progressive par la population Française de ces gestes, de ce comportement, permettra également d'épargner des vies ailleurs. Le Secourisme incite à l'esprit de prévention et nous pourrons ainsi également réduire le nombre affolant des accidents de toutes natures.

Monsieur le Député, cette démarche est un appel à votre mission d'agir pour le bien des Français et de la France. Notre idée a été reprise en R.F.A., en Belgique et en Suisse et pendant ce temps là nous menons des études perpétuelles avec toujours de bonnes raisons d'attendre ou de prolonger ces études.

En agissant auprès des Autorités compétentes, vous apporterez votre pierre à cette oeuvre d'intérêt public, humanitaire, qui, vous le savez, réussira.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en notre sincère considération.

Didier BURGGRAEVE

Président des Secouristes de ROUBAIX
Président de l'Association pour le
Développement de la Prévention et du Secourisme.

ASSEMBLÉE NATIONALE

FRANÇOIS LÉOTARD

Député du Var
Conseiller Général
Maire de Fréjus
Membre de la Commission
des Affaires Etrangères

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 29 Juin 1983

FL/JA

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre récente correspondance ainsi que de l'article qui y était joint relatif à votre projet de faire accepter vos "5 gestes qui sauvent" par les Pouvoirs Publics.

Je tiens, dès à présent, à vous assurer de mon soutien dans ce projet et reste à votre disposition pour toutes démarches éventuelles.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François LÉOTARD

*Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association des
Secouristes de l'Agglomération de Roubaix
Président de l'Association pour le Développement
de la Prévention et du Secourisme
59390 LYS LEZ LANNOY*

ASSEMBLÉE NATIONALE

LIONEL JOSPIN
DÉPUTÉ DE PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 22 JUIL. 1983

LJ/DV/1508

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association des
Secouristes de l'Agglomération de
Roubaix
Président de l'Association pour le
Développement de la Prévention et
du Secourisme

59390 LYS LES LANNOY

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre en date du 22 juin et je vous en remercie.

Malgré les recherches de mon secrétariat, je n'ai pu retrouver votre premier courrier et je le regrette.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre brochure et je partage votre souci, à l'heure où l'actualité met en lumière les statistiques dramatiques des départs en vacances.

C'est bien volontiers que j'attire l'attention des pouvoirs publics en posant une question écrite au Premier Ministre dont vous trouverez copie sous ce pli.

Espérant ainsi pouvoir soutenir votre projet, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Lionel JOSPIN

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Secrétariat
Mairie ANNEXE BELLE-ROCHE
57800 COCHEREN

PARIS, le

Cocheren, le 20 septembre 1983

Tél. : 704.48.05

Le Député de la 6^e Circonscription
de la Moselle

Réf. : 168/7 D.31 D.36

à

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président
Association des Secouristes
de l'Agglomération de Roubaix
59390 LYS-lez-LANNOY

Monsieur le Président,

Je vous accuse réception de votre lettre du 22 août écoulé, par laquelle vous avez bien voulu appeler mon attention sur les objectifs de la Campagne Nationale que vous animez depuis de nombreuses années dans le but de réduire le nombre des victimes des accidents de la route.

J'ai saisi, sur la base des indications que vous m'avez transmises, Monsieur le Ministre des Transports, Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des affaires sociales et de la Solidarité Nationale, ainsi que mon Groupe Parlementaire de cette question.

Dès que des informations me parviendront à ce sujet, je ne manquerai pas de vous les transmettre dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Paul BLADT

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

GEORGES DELFOSSE

DÉPUTÉ-MAIRE

PARIS, le 7 Octobre 1983

HÔTEL DE VILLE DE
59130 LAMBERSART

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président des Secouristes de ROUBAIX
59300 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 2 Août dernier qui m'informe de la lutte que vous menez pour le développement de la Prévention. La brochure qui accompagnait votre envoi est très intéressante, elle présente très simplement et concrètement ce que vous souhaiteriez que chacun connaisse.

Je ne puis qu'approuver votre souhait d'introduire la connaissance de ces 5 gestes dans l'enseignement du Code de la route. Soyez donc assuré que je m'en entretiendrai avec mon groupe parlementaire afin qu'à ce niveau, nous envisagions l'action que nous pouvons et devons mener.

S'il vous reste quelques exemplaires de votre brochure, je serais heureux de les recevoir et vous en remercie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



G. DELFOSSE
Maire de Lambersart

ASSEMBLÉE NATIONALE

Serge CHARLES
Député Du Nord

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 04 NOV. 1983

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association des
Secouristes de l'Agglomération
de Roubaix
Parc d'Auteuil - B -
59390 LYS-LES-LANNOY

N/Réf : SC/AG/MC
83/11/114

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 12 Octobre relative aux
"5 gestes qui sauvent", mais je ne peux malheureusement vous apporter
d'éléments nouveaux car Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre
de la Solidarité Nationale et des Affaires Sociales n'a toujours pas
répondu à ma question écrite du 8 juillet dernier.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de sa réponse dès que
je serai en sa possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments
distingués.

Serge CHARLES
Député-Maire de MARCQ-EN-BAROEUL



Vice-Président de la
Communauté Urbaine de LILLE

*Le Chef du Cabinet
du Maire de Paris*

CAB II/ML/mhs

REF. : AA 5622 831

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu faire part à M. Jacques CHIRAC, Maire de Paris de vos réflexions sur le développement du secourisme en France.

Il en a pris connaissance avec le plus grand intérêt et vous remercie d'avoir pris la peine de lui écrire.

Votre correspondance a été aussitôt transmise à M. Bernard PONS, Secrétaire Général du RPR.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Henri CUQ

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président des Secouristes de Roubaix
Président de l'Association
pour le Développement de la Prévention
et du Secourisme
59390 LYS LEZ LANNOY

ASSEMBLÉE NATIONALE

BERNARD STASI

DÉPUTÉ DE LA MARNE
MAIRE D'EPERNAY

PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE

603-md

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Epernay, le 6 DEC. 1985

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association pour le
Développement de la Prévention et du
Secourisme

59390 LYS LEZ LANNOY

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 12 novembre, par laquelle vous m'avez fait parvenir un exemplaire de la brochure "5 gestes qui sauvent", que vous avez diffusée dans toute la France.

Je vous en remercie vivement et je tiens à vous féliciter pour cette initiative.

Je forme des vœux très cordiaux pour que votre campagne atteigne son objectif et contribue à sauver des vies humaines.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



ASSEMBLÉE NATIONALE

Jean-Claude CASSAING

DÉPUTÉ DE LA CORRÈZE
CONSEILLER GÉNÉRAL
CONSEILLER RÉGIONAL

26, BOULEVARD JULES-FERRY
19100 BRIVE
TEL. (55) 23.06.24

N REF JCC/MB. 7932

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 8 DECEMBRE 1983

Monsieur Didier BURGGRAEVE

Président de l'Association
pour le développement de la
Prévention et du Secourisme

Président des Secouristes de
ROUBAIX

59390 LYS LEZ LANNOY

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 6 Décembre 83 et c'est avec la plus grande attention que j'en ai pris connaissance.

Je prends bonne note de votre excellente initiative de mettre en place un stage pratique de quatre à cinq heures parmi les épreuves du permis de conduire.

Je ne manquerai pas de rédiger une question écrite auprès de Monsieur le Premier Ministre, afin que l'enseignemnet des "5 Gestes qui sauvent" soit pris en compte.

Je ne manquerai pas de vous adresser copie de ce texte.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Claude CASSAING
Député de BRIVE

VILLE DE BORDEAUX

Le 14 Décembre 1983



CABINET DU MAIRE
33077 BORDEAUX CEDEX

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président des Secouristes de ROUBAIX
59390 - LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur le Président,

Votre lettre circulaire m'est bien parvenue accompagnée d'un exemplaire que vous avez diffusé gratuitement dans toute la France intitulé "5 Gestes qui sauvent".

Je vous remercie de cet envoi dont je ne manquerai pas de faire le meilleur usage et je vous adresse toutes mes félicitations pour l'action fort bénéfique que vous menez en faveur de tous nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments

J. CHABAN-DELMAS

AN 143 / 83

PARIS, le 29 mars 1984

Monsieur Didier BURGGRAEVE

Parc d'Auteuil B

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur,

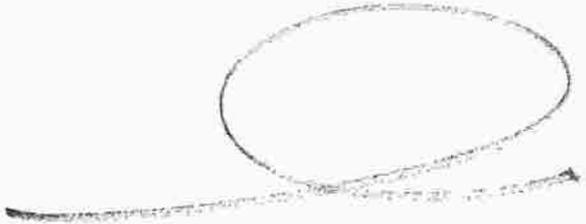
Je suis, une nouvelle fois, intervenu auprès du Premier Ministre au sujet de votre projet les "5 gestes qui sauvent".

Pour votre information, je vous adresse la réponse ministérielle, datée du 6 mars 1984.

Comme le Ministre des Transports semble l'autorité directement intéressée, je lui demande de me faire connaître sa décision.

Vous trouverez, ci-jointe, la copie de ma lettre.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre PROUVOST,
Député du Nord

*Le Directeur du Cabinet
du Premier Ministre*

PARIS, le 06 Mars 1984

CAB/ 1.1. VP/CC/.

PROCES DE LA VENTE DE LA PROPRIÉTÉ

168003

Monsieur le Député,

Vous avez souhaité appeler une nouvelle fois l'attention de M. le Premier Ministre sur le projet des "5 Gestes qui sauvent" de M. Didier BURGGRAEVE.

Je suis aussitôt intervenu auprès du Cabinet de M. le Ministre des Transports pour rappeler tout l'intérêt qui s'attache à ce projet.

Je ne manquerai pas de vous communiquer tout élément qui me parviendra sur cette affaire.

Veillez croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Michel DELEBARRE

Monsieur Pierre PROUVOST
Député du NORD
Assemblée Nationale
Palais Bourbon

75355 - PARIS -

29 mars 1984

Monsieur Charles FITERMAN
246 boulevard Saint Germain
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

J'ai appelé, de nouveau, l'attention de M. le Premier Ministre sur le projet des "5 gestes qui sauvent" présenté par M. BURGGRAEVE.

M. Michel DELEBARRE, son Directeur, de Cabinet, vient de me faire connaître qu'il était intervenu auprès de vous tout en rappelant l'intérêt que présente le projet.

Je me permets d'insister pour que vous preniez, au plus tôt, une décision. La période des vacances toute proche, amènera une fois encore un flux de véhicules sur nos routes, et il est impérieux de prévenir les accidents.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Pierre PROUVOST,
Député du Nord

LE MINISTRE

CAB/CP N° 3242
V/R. CW/MLC N° 83/566

PARIS, LE 03 AVR. 1984 19

Monsieur le Député,

Vous m'avez transmis une lettre du Président de l'Association pour le Développement de la Prévention et du Secourisme, qui souhaiterait voir les futurs conducteurs participer à un stage de secourisme dans le cadre des épreuves du permis de conduire.

Je connais bien la campagne des "5 gestes qui sauvent". Son contenu est en effet très proche de "l'Initiation aux gestes élémentaires de survie" dont l'enseignement a été créé et défini par le décret 77.17 du 4 janvier 1977.

Cet enseignement a pour but d'éviter que des gestes inappropriés ne viennent aggraver les suites de l'accident initial quelle que soit l'origine de celui-ci.

Mes préoccupations rejoignent ainsi celles de votre correspondant et j'ai demandé au Ministre des Transports de faire étudier une modification des textes réglementaires afin d'exiger des candidats au permis de conduire l'attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement



Gaston DEFFERRE

Monsieur Louis BESSON
Député de la Savoie
Maire de BARBY

Le Premier Ministre

CAB/III.3

Paris, le

V/Réf. LJ/DV/VP/984

171949

Monsieur le Député,

en chef le b uel

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une correspondance qui vous a été adressée par M. Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association des secouristes de l'agglomération de Roubaix et de l'Association pour le développement de la prévention des accidents et du secourisme.

J'ai pris attentivement connaissance de votre intervention.

Je vous transmets, ci-joint, la réponse que j'adresse à votre correspondant et je vous laisse le soin de la lui communiquer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

de tout cœur

Pierre Mauroy

Pierre MAUROY

Monsieur Lionel JOSPIN
Député de PARIS
Assemblée Nationale

75355 PARIS

ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 3 avril 1984

RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponses insérées au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)
n° 14 A.N. (Q) du 2 avril 1984

Circulation routière (sécurité).

37310. — 29 août 1983. — M. Lionel Jospin attire l'attention de M. le Premier ministre sur la campagne nationale des « Cinq gestes qui sauvent » organisée par des Associations de secouristes et de développement de la prévention et du secourisme. Il lui rappelle que des dossiers examinés par les ministères de l'intérieur, de la santé et des transports, ainsi qu'à l'hôtel Matignon, font un certain nombre de propositions afin de permettre l'enseignement des gestes élémentaires de secours, en particulier dans les écoles et les auto-écoles, ainsi qu'à la télévision, la radio et les expositions publiques. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour aider les animateurs de cette campagne à favoriser l'éducation des usagers de la route, à l'heure où les statistiques des départs en vacances mettent en lumière les conséquences dramatiques des accidents de la route.

Réponse. — Un minimum de connaissance des gestes de survie est effectivement un atout dans une politique de réduction des conséquences des accidents de la circulation. C'est pourquoi, il avait été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie ». Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'est pas apparue opportune au cours d'une formation déjà dense et coûteuse. Par ailleurs, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. C'est pourquoi il apparaît très clairement que cet enseignement des gestes élémentaires de survie devrait être dispensé dès l'adolescence, les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel étant tout désignés pour être le lieu de son acquisition. A cet égard, il y a lieu de noter que le ministre de l'éducation nationale a pris récemment un important décret relatif à l'enseignement des règles générales de sécurité courant plusieurs domaines dont la sécurité routière et, nécessairement, les gestes de survie. Il reste à approfondir avec ce ministère les conditions de son intervention. En l'attente, la solution retenue a été celle d'un enseignement théorique des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque. Cet enseignement est dispensé par les professionnels de la conduite et fait l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.

Le Premier Ministre

CAB/111.3

Paris, le

10/07/1982

171948

Monsieur le Président,

M. Lionel JOSPIN a bien voulu appeler mon attention sur une correspondance que vous lui avez adressée concernant la campagne nationale "5 gestes qui sauvent" que vous avez lancée.

J'en ai pris connaissance avec grand intérêt et je tiens à vous exprimer ici toute ma reconnaissance pour l'action de formation et de sensibilisation que vous conduisez avec courage et dévouement.

Un minimum de connaissance des gestes de survie est effectivement un atout dans une politique de réduction des conséquences des accidents de la circulation.

C'est pourquoi, il avait été question de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une "attestation d'initiation au gestes élémentaires de survie". Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis-conducteurs n'est pas apparue opportune au cours d'une formation déjà dense et coûteuse.

Par ailleurs, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité Interministériel de Sécurité Routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il apparaît donc très clairement que cet enseignement des gestes élémentaires de survie devrait être dispensé dès l'adolescence, les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel étant tout désignés pour être le lieu de son acquisition.

A cet égard, il y a lieu de noter que le Ministre de l'Education Nationale a pris récemment un important décret relatif à l'enseignement des règles générales de sécurité couvrant plusieurs domaines dont la sécurité routière et, nécessairement, les gestes de survie. Il reste à approfondir avec ce ministère les conditions de son intervention.

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association des secouristes
de l'agglomération de ROUBAIX

59390 LYS-LEZ-LANNOY

.../...

En l'attente, la solution retenue a été celle d'un enseignement théorique des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque. Cet enseignement est dispensé par les professionnels de la conduite et fait l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire.

C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs,

A handwritten signature in cursive script, reading "Pierre Mauroy". The signature is written in dark ink and is positioned to the right of the typed name.

Pierre MAUROY

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

A. GISSINGER
Député du Ht-Rhin
Maire de WITTENHEIM
68270 WITTENHEIM

PARIS, le 21 mai 1984

/B

Objet : Campagne les "5 gestes qui sauvent"

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre et l'ensemble de la documentation qui l'accompagnait. Je vous en remercie.

Ce courrier a retenu toute mon attention.

Je suis intervenu auprès de M. le Ministre des Affaires sociales et de la solidarité nationale par voie de question écrite dont je vous joins la photocopie.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé du résultat de mes démarches et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



A. GISSINGER

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président des Secouristes de
Roubaix,
Les "5 gestes qui sauvent"
59390 LYS-lez-LANNOY

PARIS, le 22 Mai 1984

QUESTION ECRITE

M. Antoine GISSINGER attire l'attention de M. le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale sur la campagne ayant pour thème "les cinq gestes qui sauvent". Entreprise depuis plus de 15 ans elle a pour but de faire connaître à la population et notamment aux usagers de la route, les cinq gestes élémentaires et à la portée de tous qui permettraient de sauver des accidentés en danger de mort : alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder.

Une brochure a été distribuée gratuitement pour expliquer ces gestes mais il serait surtout opportun de savoir les pratiquer.

C'est pourquoi il lui demande s'il ne lui apparaît pas souhaitable de les enseigner dans le cadre de la préparation au permis de conduire.

ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 11 juin 1984

RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)
n°24 A.N. (Q) du 11 juin 1984

Permis de conduire (examen).

35938. — 18 juillet 1983. — M. Serge Charles attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur la campagne « Les 5 gestes qui sauvent » entreprise voici plus de 15 ans par l'un des lauréats de la fondation de la vocation : alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder, sont les 5 gestes élémentaires de secours que tout usager de la route devrait connaître et qui permettraient de sauver des accidentés en danger de mort. Un livret gratuit a déjà été distribué à 500 000 exemplaires, mais cette campagne est encore insuffisante. Il est évidemment utile de connaître ces gestes, mais il est préférable de savoir les pratiquer. Aussi, il lui demande si l'enseignement de ces moyens de secours ne pourrait être envisagé lors de la préparation au permis de conduire.

Permis de conduire (examen).

49334. — 23 avril 1984. — M. Serge Charles s'étonne auprès de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation de n'avoir pas obtenu de réponse à sa question écrite n° 35938 (publiée au *Journal officiel* du 18 juillet 1983) relative à la campagne « Les cinq gestes qui sauvent ». Il lui en renouvelle donc les termes.

Réponse. — Le ministère de l'intérieur et de la décentralisation connaît bien la campagne « les 5 gestes qui sauvent » entreprise voici plus de 15 ans par le lauréat de la Fondation de la création sur l'activité duquel l'auteur de la question a voulu attirer l'attention. L'intérêt d'apprendre à pratiquer ces gestes au maximum de Français, notamment à l'occasion de la préparation du permis de conduire, n'a pas, non plus, échappé aux services de mon ministère. Aussi le décret n° 77-17 du 4 janvier 1977 relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme a-t-il créé une « initiation aux gestes élémentaires de survie » portant sur la connaissance des gestes d'urgence les plus simples à accomplir en cas d'accident, protection, alerte et secours en cas d'asphyxie, d'hémorragie, de perte de connaissance. Cet enseignement, dont les préoccupations et le contenu sont forts proches de ceux des « 5 gestes qui sauvent », a pour but d'éviter le « suraccident », qu'il survienne sur la route ou à l'occasion des activités familiales ou de loisirs. Il a touché, au 31 décembre 1982, plus de 260 000 personnes depuis sa création, dont 96 000 au cours de la seule année 1982. Tout en poursuivant le développement le plus large possible de l'enseignement de « l'initiation aux gestes élémentaires de survie » et notamment les démarches tendant à exiger des candidats au permis de conduire l'attestation qu'ils ont reçu cet enseignement, la Direction de la sécurité civile du ministère de l'intérieur et de la décentralisation continuera donc de favoriser toute initiative susceptible de faire progresser l'enseignement du secourisme et de la prévention routière.

correspondances inter-ligne touchant les deux plates-formes. Les instructions données par le ministère pour étudier ce projet comportaient une très large concertation des autorités régionales et locales, des élus, des Associations des riverains. Le trajet proposé est entièrement à la verticale du tracé auto-routier déjà générateur de nuisances connues. La concertation comportait une phase expérimentale de deux journées pendant lesquelles les liaisons ont été assurées exactement comme elles devaient l'être dans l'exploitation normale; l'expérimentation a eu lieu les 12 et 13 avril 1983 et n'ont donné lieu à aucune observation, réclamation ou plainte. Au vu de ces résultats, le ministère des transports a accordé l'autorisation de mise en œuvre de cette liaison par arrêté en date du 16 mars 1984 et la ligne est en exploitation depuis le 25 mars 1984, et pour une période probatoire d'une année. Il est à observer enfin, pour répondre à la question très précise de l'honorable parlementaire, que les habitants du seizième arrondissement, dont il se fait l'interprète, ne sont en aucune façon concernés par les évolutions d'hélicoptères liées à cette liaison régulière.

Transports aériens (politique des transports aériens).

49502. — 30 avril 1984. — **M. Pierre-Bernard Cousté** relève que **M. le ministre des transports** a adopté le projet de loi rétablissant le droit de grève pour certains personnels de l'aviation civile et propose en même temps l'accélération de la modernisation de l'équipement de la navigation aérienne. Il souhaiterait connaître de **M. le ministre des transports** : 1° quels sont les liens ainsi évoqués entre le statut du personnel de l'aviation civile et la modernisation de l'équipement; 2° quelles sont les motivations qui conduisent au rétablissement du droit de grève à une époque où la concurrence internationale est particulièrement sévère.

Réponse. — Il n'existe pas de lien direct entre le projet de loi rétablissant le droit de grève pour certains personnels de l'aviation civile et les propositions d'accélération de la modernisation des équipements de navigation aérienne qui ont été annoncées, si ce n'est la nécessité d'améliorer sur différents plans, la situation de ce secteur. La modernisation des équipements de la navigation aérienne permettra d'améliorer leur fonctionnement et de diminuer la fréquence des pannes qui affectent directement l'outil de travail des personnels concernés. Or, ceci a été fréquemment la source de tensions au sein des services en cause. Ainsi, la modernisation des équipements contribuera à améliorer la situation de ces services. Le rétablissement du droit de grève dans la navigation aérienne répond au souci de clarifier la situation dans ce secteur. Les lois du 2 juillet 1964 et du 17 juin 1971 interdisaient l'exercice du droit de grève au officiers contrôleurs de la circulation aérienne, aux électroniciens de la sécurité aérienne et aux ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile. Elles n'ont cependant pas mis fin aux conflits sociaux dans ce secteur ni empêché que ces conflits perturbent, parfois gravement, l'écoulement du trafic aérien au-dessus de la France. Il a donc été jugé souhaitable de mettre fin à une situation qui d'une part, était source d'un mécontentement profond de la part des personnels et d'autre part, n'avait pas permis de maintenir une situation satisfaisante en matière de trafic aérien. Il faut cependant noter que le rétablissement du droit de grève est assorti d'un service minimum qui permettra d'assurer en tout état de cause et même dans le cas de conflit social, les missions indispensables notamment à la défense nationale, à la continuité de l'action gouvernementale, à la sauvegarde des personnes et des biens, aux respects des engagements internationaux de la France et, d'une façon plus générale, aux besoins vitaux de la Nation.

Permis de conduire (examen).

49796. — 7 mai 1984. — **M. Jacques Fleury** attire l'attention de **M. le ministre des transports** sur une proposition de l'Association pour le développement de la prévention et du secourisme visant à introduire un stage pratique de secourisme d'une durée de quatre à cinq heures parmi les épreuves du permis de conduire. Approuvée dès novembre 1974 par le Comité interministériel de la sécurité routière, cette proposition d'éduquer les candidats au permis de conduire sur les gestes à pratiquer en cas d'accident et autres cas d'urgence n'a toujours pas trouvé d'application concrète au niveau de son enseignement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir faire connaître ses intentions en la matière.

Réponse. — Un minimum de connaissance des gestes de survie est effectivement un atout dans une politique de réduction des conséquences des accidents de la circulation. C'est pourquoi, il avait été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie ». Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis-conducteurs n'est pas apparue opportune au cours d'une formation déjà dense et coûteuse. Par ailleurs, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs

dont le principe a été arrêté au Comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. C'est pourquoi, il apparaît très clairement que cet enseignement des gestes élémentaires de survie devrait être dispensé dès l'adolescence, les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel étant tout désignés pour être le lieu de son acquisition. A cet égard, il y a lieu de noter que le ministre de l'éducation nationale a pris récemment un important décret relatif à l'enseignement des règles générales de sécurité couvrant plusieurs domaines dont la sécurité routière et, nécessairement, les gestes de survie. Il reste à approfondir avec ce ministère les conditions de son intervention. En l'attente, la solution retenue a été celle d'un enseignement théorique des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque. Cet enseignement est dispensé par les professionnels de la conduite et fait l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.

Constructions aéronautiques (emploi et activité).

49993. — 7 mai 1984. — **M. Philippe Mestre** appelle l'attention de **M. le ministre des transports** sur les récentes annulations d'autorisation de programmes imposées au ministère des transports, parues au *Journal officiel* du 30 mars 1984, et sur les conséquences sérieuses que celles-ci risquent d'avoir, à court et à long terme, sur l'activité des bureaux d'études, des Centres de recherches et des ateliers de l'industrie aérospatiale française. Le soutien de l'Etat apparaît en effet comme indispensable à cette industrie. De plus les programmes militaires en baisse, ne manquent pas : de l'A 320 au Falcon 900, en passant par l'ATR 42 et par le futur moteur CFM 56.4, nos industriels ont un plan de charge potentiel suffisant pour appréhender l'avenir avec confiance. Il lui demande donc s'il lui apparaît opportun que l'Etat choisisse ce moment pour décider de réduire son aide, et hypothéquer gravement l'avenir de la construction aéronautique, tant en ce qui concerne les programmes nouveaux déjà cités, que d'autres plus modestes, mais tout aussi porteurs d'avenir, comme la modernisation de certains hélicoptères.

Réponse. — Par arrêté du 29 mars 1984 paru au *Journal officiel* du 30 mars 1984, 232 millions de francs en autorisations de programmes ont été annulés sur le budget de la construction aéronautique civile. Ces annulations portent sur l'Airbus (58 millions de francs), Concorde (10 millions de francs), le moteur C.F.M.-56-3 (30 millions de francs), les études et développements technologiques (84 millions de francs), le Plan d'action technologique « moteurs civils » (50 millions de francs). Pour l'Airbus, le financement des 58 millions de francs d'autorisations de programme sera reporté à 1985. En effet, les versements forfaitaires prévus dans le protocole A 310/200 sont en avance sur les dépenses réelles de l'industriel. Dans ces conditions, malgré l'annulation de ces crédits, les versements effectués en 1984 resteront compatibles avec les dépenses de l'Aérospatiale et l'écart sera compensé en 1985. Pour Concorde, les annulations contraindront les industriels (S.N.I.A.S. et S.N.E.C.M.A.) à des efforts d'économie, mais l'exploitation n'en sera pas affectée. Pour le C.F.M.-56, le décalage des dépenses d'industrialisation, à cause d'une demande moins forte sur le Boeing 737-300, entraîne à revoir l'échéancier des paiements, avec report en 1985 des 30 millions de francs d'A.P. annulés. Quant aux études, aux développements technologiques et au plan d'action technologique « moteurs civils » touchés par ces annulations, ils sont reportés à 1985, sans conséquence grave sur le plan de charge des bureaux d'études des industriels qui est en augmentation avec le lancement de l'A 320 et de son moteur associé C.F.M. 56. En particulier, le plan d'action technologique « moteurs civils », pour lequel on attend les résultats des premières études préparatoires, garde toute son activité. Grâce aux mesures complémentaires prises, ces annulations n'hypothèquent donc pas l'avenir de la construction aéronautique et n'auront pas de conséquence sérieuse sur l'activité des bureaux d'études et des ateliers de l'industrie aérospatiale française. Au surplus l'Etat vient d'annoncer son soutien financier au programme Mystère-Falcon 900.

S.N.C.F. (lignes).

50348. — 14 mai 1984. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre des transports** que lors de sa conférence de presse du mercredi 4 avril 1984, le Président de la République a évoqué favorablement la réalisation d'un train à grande vitesse Paris-Francfort.

LE MINISTRE

PARIS, LE 5 JUIL. 1984

19

CAB/CP/N° 6 604
V/Réf. RD/MF/4426/B.4488

COPIE
10 JUIL 1984

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur la campagne "les cinq gestes qui sauvent" en me demandant de vous faire connaître mon avis à ce sujet.

Je connais bien cette campagne et l'intérêt qui s'y attache. C'est d'ailleurs dans une optique analogue que le décret n° 77.17 du 4 janvier 1977, relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme, a créé une "initiation aux gestes élémentaires de survie" portant sur la connaissance des gestes d'urgence les plus simples à accomplir après un accident : protéger, alerter et secourir en cas d'asphyxie, d'hémorragie ou de perte de connaissance.

Cet enseignement, qui a d'ores et déjà touché plus de 300 000 personnes, a pour but d'éviter l'aggravation de l'accident initial, quelle que soit l'origine de celui-ci. Il porte également sur le contenu des "cinq gestes qui sauvent", essentiellement destinés à secourir les accidentés de la route.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement



Gaston DEFFERRE

Monsieur Job DURUPT
Député de Meurthe-et-Moselle
Maire de TOMBLAINE

*Ministère des Affaires Sociales
et de la Solidarité Nationale*

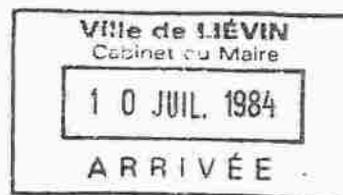
*Le Secrétaire d'Etat
chargé de la Santé*

CP 1084 DCS
V/Réf. HW/MB/PM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 25 JUIL. 1984

8, avenue de Segur, 75700 Paris
Téléphone : 567.55.44



Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me transmettre, pour avis, la lettre que vous a adressée le Président des Secouristes de ROUBAIX, au sujet d'une proposition, tendant à introduire un stage pratique de quatre à cinq heures parmi les épreuves du permis de conduire.

Je suis conscient de l'utilité d'apprendre au public les gestes élémentaires de survie, tels qu'ils ont été définis par le décret du 4 janvier 1977, relatif au secourisme (protection, alerte et secours en cas d'asphyxie, d'hémorragie de perte de connaissance).

Cependant, l'introduction d'épreuves obligatoires de secourisme pour le permis de conduire est une question qui relève au premier chef de la compétence du Ministre des Transports, à qui j'ai signalé l'intérêt que vous portez à ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Jean Pierre KUCHEIDA
Député du Pas de Calais

ASSEMBLEE NATIONALE
75700 PARIS

Edmond HERVE

QUESTION ECRITE

24 septembre 1984

Mme Florence d'HARCOURT

Permis de conduire (examen).

56371. — 24 septembre 1984. — Mme Florence d'Harcourt attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur l'opportunité et la nécessité de développer, par un enseignement pratique dispensé aux candidats au permis de conduire, la connaissance des gestes élémentaires du secourisme, que tout automobiliste peut être amené à pratiquer pour sauver un accidenté. A l'heure des retours de vacances où l'on fait le triste bilan des accidents de la route, elle insiste sur l'enjeu de cet enseignement élémentaire : de nombreux accidentés de la route décèdent faute d'avoir reçu les premiers secours, qui tiennent souvent en des gestes simples, à la portée de tous. Elle lui rappelle qu'en novembre 1974, le Comité interministériel de la sécurité routière avait approuvé l'idée d'insérer un stage pratique de secourisme de quatre ou cinq heures dans les épreuves du permis de conduire. Elle lui demande donc quelle suite pratique il entend donner à cet accord de principe, et à quelle date serait envisagée la mise en œuvre de cet enseignement.